



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

n° de l'opération	Designation de l'opération	Collectivité bénéficiaire	Superficie approximative	Longueur
1	Réalisation de pistes cyclables ou de liaisons piétonnes	Commune		13 km
2	Passage piétons le long de la Laïka	Commune	0 ha 15	
3	Contournement de Brangulo	Commune	0 ha 09	
4	Aménagement des abords de la chapelle à Saint-Michel	Commune	0 ha 47	
5	Aire de cooviturage à Pen Mané	Commune	0 ha 36	
6	Voie piétonne ZAU à Prat Foen	Commune		380 m
7	Voie zone ZAU à Prat Foen	Commune	1 ha 30	
8	Contournement E11	Département	15 ha 06	
9	Kergriser - Station d'épuration taillis très courte rotation	commune	4 ha 65	
10	Desserte sud de Coat Cant	Commune	0 ha 29	
11	Aménagement carrefour RD162 VC364 et élargissement VC364	Département et commune	0 ha 20	
12	Rue du Port	Commune	0 ha 07	
13	Rue des Allemands	Commune	1 ha 03	
14	Prolongement de la rue du Petit Bois à Kerbrest	Commune	0 ha 17	
15	Kerbrest - accès zone AU	Commune	0 ha 19	
16	Voie de desserte au Gouëric	Commune	0 ha 07	

Légende

FOND DE PLAN

- Parcelles cadastrales
- Bâtiments cadastrés
- Permis de construire accordés de 2011 à 2013
- Galerie marchande en projet à la date d'approbation au PLU initial

REGLES RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT OU A LA CONSTRUCTION

- Limites de zonage
- Zonage item
- Marge de recul
- Zones humides
- Zones de préemption du Conseil Général
- Linière commercial protégé
- Alta contoural N1C -60cm - Branche SDTM, Octobre 2011 (Plan schématique, se référer aux cartes officielles)
- Frange de hameau

SERVITUDES PARTICULIERS

- Emplacement réservé
- Emplacement réservé aux labors doux
- Numero de l'emplacement réservé

ESPACES VERTS

- Espaces boisés classés
- Espaces boisés non classés

SITES ARCHEOLOGIQUES

- Site archéologique avec protection de type 1
- Site archéologique avec protection de type 2

HYDROGRAPHIE

- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

AMENAGEMENT

- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation

COMMUNE DE GUIDEL
PLAN LOCAL D'URBANISME

Approuvé par délibération municipale du 24 septembre 2013
 Modification n°1 approuvée par délibération municipale du 05 juillet 2016
 Mise à jour par arrêté du Maire du 25 juillet 2017
 Modification N°2 approuvée par délibération municipale du 03 juillet 2018
 Mise en révision le 03 juillet 2018
 Modification n°4 par délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2019

PLAN 3

REGLEMENT GRAPHIQUE

0 1 2 3 Km

Envoyé en préfecture le 04/06/2019
 Révisé en préfecture le 05/06/2019
 Approuvé le 27 juin 2019
 ID : 050-21500706-20190528-ANNEXES_2019_48.CS

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2019
 Le Maire, Joël DANIEL